



## Compte rendu Formation Spécialisée 08 Avril 2024

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 (vote) ;
- 2) Bilan de l'exercice 2023 (information) ;
- 3) Présentation de la note orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail (information) ;
- 4) Point d'étape (information) :
  - Analyse registre SST ;
  - Déclarations d'accidents et maladies professionnelles ;
  - Signalements ;
  - Rapport d'évacuation ;
- 5) Exercice budgétaire 2024 (vote) ;
- 6) Point déménagement de la Cité Administrative (information) ;
- 7) Présentation du rapport annuel du médecin du travail 2022 et 2023 (information) ;
- 8) Questions diverses.

### **1/ Approbation du PV du 16/11/2023 vote : POUR**

### **2/ Bilan budgétaire de l'exercice 2023 :**

Malgré une programmation tardive de l'exercice budgétaire 2023 (27/06/2023), l'enveloppe allouée 29 117€ a été dépensée.

Solidaires Finances Publiques 52 déplore la non levée de la réserve de 9 %, impactant fortement la réalisation de travaux, de formations pour l'ensemble des agents et agentes.

### **3/ Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail :**

L'animateur de la politique ministérielle de la prévention présente la note 2024 qui définit cette année 6 axes majeurs contre 8 en 2023.

#### *1/ Assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'événements graves :*

En complément du guide sur la gestion des événements graves transmis aux Directeurs et aux Chefs de Service (CDS), un marché national d'intervention de psychologues est lancé afin d'apporter un soutien psychologique aux agents victimes ou témoins d'événement grave.

En parallèle, la plate-forme de cellule d'écoute reste accessible 24h/24h ; 7j /7 ; un numéro unique dédié aux problématiques professionnelles, personnelles et managériales : **0805 230 809** depuis la métropole.

*2/ Renforcer l'efficacité des campagnes de recueil des risques professionnels et l'élaboration du PAP avec le déploiement d'un nouvel outil Prév'action et la mise en place d'une nouvelle méthodologie :*

L'outil Prév'action, a été alimenté par l'Assistant de Prévention (AP) des risques déjà identifiés dans la DDFIP52, et celui-ci s'est engagé à accompagner individuellement les CDS sur l'utilisation de ce nouvel outil.

*3/ Améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner un sens au travail :*

Il s'agit de réfléchir collectivement sur ces nouveaux modes de travail tels que l'Intelligence Artificielle (IA), espace de travail...

*4/ Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière ;*

*5/ Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information :*

En plus des formations habituelles sur le risque incendie, les exercices d'évacuation, les gestes qui sauvent... Le Médecin du Travail (MT) se propose de sensibiliser à la différence des agents qui seraient amenés à travailler auprès d'agents en situation d'handicap physique et/ou psychique, dans le respect du secret médical.

*6/ Maîtriser le risque amiante.*

#### **4/ Point d'étape :**

*\* Analyse registre SST : Aucune nouvelle annotation.*

*\*Déclarations d'accidents et maladies professionnelles : 2 déclarations d'accident en janvier 2024.*

*\*Signalements : 3 fiches ; 2 pour insultes et 1 pour menaces / comportement agressif envers des agents de la DDFIP52.*

#### **Déploiement d'un nouvel outil [Sign@IFIP](#) qui modernise la procédure de signalement agent/usager :**

Sign@IFiP a été conçu pour permettre à chaque agent de signaler tout incident, d'en informer sa hiérarchie, qui pourra également enrichir cette déclaration des premières mesures de soutien, permettre aux acteurs de mieux cibler la réponse à apporter et enfin, suivre la réponse apportée.

L'agent accède à l'outil Sign@IFiP via son espace RH, rubrique "Vie de l'agent". Il peut alors déclarer l'incident et préciser le lieu, les circonstances, le type d'agression subie, la gravité.



Cette déclaration sera transmise au chef de service qui pourra la compléter, dans un délai de 48 h.

Dès sa transmission, la déclaration de l'agent sera visible par l'AP qui pourra donc, sans délai, prendre connaissance de ce signalement, et en accusera réception auprès de l'agent.

**La procédure de signalement agent/agent reste inchangée, soit une fiche de signalement papier accessible sur le site ULYSSE 52.**

*\*Rapports d'évacuation : Sites de Langres et Direction.*

Solidaires Finances Publiques 52 fait remarquer que l'exercice d'évacuation du site de Langres n'est pas concluant, temps d'évacuation trop long et certaines personnes ne se sont malheureusement pas senties concernées par l'exercice.

On note qu'il restait une à plusieurs personnes dans le bâtiment après l'évacuation...

Compte tenu du coût budgétaire de cet exercice environ 500 €, Solidaires Finances Publiques 52 demande au président de sensibiliser tous les agents et agentes sur la bonne pratique d'un tel exercice.

Suite à un signalement de dysfonctionnement sur Langres, Solidaires Finances Publiques 52 demande à ce qu'un contrôle de l'ensemble des boutons d'alarme soit réalisé avant la campagne déclarative.

## **5/ Exercice budgétaire FS-2024 :**

L'allocation 2024 s'élève à 29 693 € avec une réserve de 9 %.

(dont 23 069€ d'enveloppe locale et 6 624 € d'enveloppe régionale dédiée exclusivement à la formation).

Le président fait remarquer que l'enveloppe dédiée aux formations n'est pas assez conséquente.

Solitaires Finances Publiques 52 observe que le budget 2024 présenté n'est pas équilibré (enveloppe locale : il reste 4 186,06 euros et enveloppe régionale est déficitaire de 5 067,00 euros).

L'ensemble des membres de la FS décide de revoir la répartition des dépenses. A l'issue des débats, le budget est à l'équilibre soit :

- 15 388,00 euros d'enveloppe locale dédié aux équipements améliorant les conditions de vie au travail ;
- 6 624,00 euros d'enveloppe régionale dédié aux formations, abondé de 6 963,00 euros par notre enveloppe locale.

Solitaires Finances Publiques 52 a souhaité privilégier les dépenses d'équipements prescrites par le médecin du travail.

Les formations retenues sont les suivantes :

N°	Formation spécialisée	Intitulé de la formation	Famille de risques
1	DDFIP de Haute-Marne	1 habilitation électrique initiale AST Chaumont	Électricité
2	DDFIP de Haute-Marne	1 habilitation électrique initiale Langres	Électricité
3	DDFIP de Haute-Marne	MAC SST - 3 sessions	Secourisme
4	DDFIP de Haute-Marne	1 Formation Initiale SST	Secourisme
5	DDFIP de Haute-Marne	Manipulation des extincteurs	Risques incendie ou explosion
6	DDFIP de Haute-Marne	Exercice évacuation	Risques incendie ou explosion
7	DDFIP de Haute-Marne	Conduite préventive	Véhicules motorisés
8	DDFIP de Haute-Marne	Travail sur écran sur site et en télétravail (Ergonomie du poste informatique)	Outils de travail (fauteuil, écran, souris...)
9	DDFIP de Haute-Marne	Evaluation des risques psychosociaux	RPS

À savoir qu'une formation initiale SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) a été ajoutée.

Vote : **ABSTENTION** pour manque de moyens alloués et mise en réserve de 9 % du budget.

**6/ Point déménagement de la Cité – Travaux de relocalisation :**

L'objectif est de regrouper les effectifs du PUC et de rapprocher la BCR de ce service et de relocaliser le PRS dans des bureaux moins exposés à la chaleur en pleine été. Les déménagements ont commencé le 12/04/2024 et se poursuivront courant mai.

Solidaires Finances Publiques 52 demande à ce que les vitres des bureaux 119 et 121 fassent l'objet d'un nettoyage.

Le Président répond que : « c'est impossible » (coût, contraintes techniques...)

Solidaires Finances Publiques 52 insiste afin qu'une solution soit apportée.

La direction propose la pose d'un film décoratif.

## **7/ Présentation des rapports annuels du médecin du travail 2022, 2023 :**

Le médecin du travail fait le bilan de ses 2 premières années d'exercice :

- 47 visites ont été réalisées en 2022, essentiellement des visites occasionnelles (période Covid pour décider notamment du maintien ou non en télétravail) ;
- 101 visites ont été réalisées en 2023, environ 50 % sont des visites périodiques.

Le Médecin du travail (MT) :

- nous précise que son activité reste principalement orientée vers les agents en difficultés sur leur poste de travail et vers les demandes d'aménagement de poste ;
- fait état de fréquentes difficultés managériales dans les services ;
- nous informe de l'arrivée d'une secrétaire médicale afin de l'aider dans ses fonctions administratives.

*Nous tenons à souligner dans ce compte-rendu l'importance de la présence du médecin du travail dans cette instance. Toutes ces interventions ont été pertinentes et à bon escient.*

## **8/ Questions diverses :**

Solidaires Finances Publiques 52 interroge la direction quant à l'aménagement du SDIF suite au rapatriement des archives de Saint-Dizier et à l'arrivée de nouveaux agents dans ce service : quid de l'espace et du nombre de bureaux ?

La direction réfléchit à la réorganisation des bureaux, une visite est d'ailleurs programmée le 22/04/2024.

Solidaires Finances Publiques 52 insiste sur une anticipation de ces travaux avant les congés d'été et la campagne des avis de taxe foncière.